

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes (année 2021)

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent désormais calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1<sup>er</sup> mars.

La note obtenue par EMKA pour l'année 2021 est de 72/100.

	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	2,8	<b>37</b>	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	5,8	<b>35</b>	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	<b>0</b>	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	<b>0</b>	10	10
Total des indicateurs calculables		<b>72</b>		100
<b>INDEX (sur 100 points)</b>		<b>72</b>		<b>100</b>